
Jour de séance 4

le vendredi 27 octobre 2017

9 h

Prière.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom d'élèves de la Harbour View High School qui s'opposent à ce que la prestation des services alimentaires soit confiée à Chartwells. (Pétition 1.)

M. Holder (Portland-Simonds) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom d'élèves de la Harbour View High School qui s'opposent à ce que la prestation des services alimentaires soit confiée à Chartwells. (Pétition 2.)

M^{me} Shepard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom d'élèves de la Harbour View High School qui s'opposent à ce que la prestation des services alimentaires soit confiée à Chartwells. (Pétition 3.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Harris :

11, *Loi sur la transparence des engagements électoraux.*

M. Coon donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;

attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;

attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;

attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;

attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

M. Coon donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative devraient rendre des comptes à cette Assemblée et aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'un rapport de l'Assemblée législative de 2011 a recommandé que les hauts fonctionnaires de l'Assemblée comparaissent annuellement devant le comité pour répondre à des questions sur leurs rapports annuels ;

attendu que le Règlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick dispose que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre ces hauts fonctionnaires ;

attendu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée sert de tribune où ces hauts fonctionnaires rendent des comptes à l'Assemblée législative ;

attendu que, en 2017, un seul haut fonctionnaire a présenté son rapport au comité ;

qu'il soit à ces causes résolu que les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, à l'exception du vérificateur général ou de la vérificatrice générale, qui comparait déjà devant le Comité permanent des comptes publics, soient tenus par l'Assemblée législative de comparaître annuellement devant le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée pour répondre à des questions sur leur rapport annuel et tout autre rapport déposé à l'Assemblée législative.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 31 octobre 2017, la deuxième lecture du projet de loi 11 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne aujourd'hui le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue à 10 h 2, reprend à 10 h 7.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Albert, appuyé par M. Guitard, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)

le 24 octobre 2017

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

La présidente suppléante demande à M. Wetmore de se garder de prétendre que le gouvernement a « fait main basse » relativement aux gens du Nouveau-Brunswick.

Après un certain laps de temps, la présidente suppléante de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de
l'enseignement supérieur des
provinces Maritimes pour 2016-2017

(26 octobre 2017).